

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 20 février 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à 19 heures 30, le comité syndical légalement
En exercice : 07 convoqué s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de
Présents : 07 M. GARDET Benjamin.
Absents : 00
Votants : 07 Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène,
MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, VIALIS Gérard, TEYPAZ Thierry,
Date de la convocation : délégués titulaires.
10/02/2025 AINOZ Jean-Louis, délégué suppléant.
Également présents : RAMBAUD Christophe maire de Crest-Voland, EXCOFFON Christian
maire de Cohennoz.

Secrétaire : TEYPAZ Thierry

Délibération n° 2025-02D02 – Construction du télésiège cabines débrayable de la Logère – attribution du lot n°1 « études- fourniture matériel – génie civil – montage – réglage et mise en route du TSCD de l'appareil

Monsieur le Président retrace l'historique du projet porté par le SIVU concernant le remplacement du télésiège débrayable de la Logère et les travaux de restructuration de la zone débutant en front de neige.

Il explique qu'un appel à candidature (AAC) a été lancée le 30 octobre 2024 dans le cadre d'une procédure avec négociation (parution au BOAMP le 01/11/2024 et au JOUE le 04/11/2024), pour le lot n° 1 « études- fourniture matériel – génie civil – montage – réglage et mise en route du TSCD ».

Cinq candidatures ont été reçues et 4 candidats ont été admis à déposer leur offre avec un délai au 13/01/2025.

La commission d'appel d'offres dûment convoquée le 07/02/2025 s'est réunie le 13/02/2025 a procédé à l'analyse des offres et a dressé le classement.

Au vu du rapport de la CAO et au classement des offres, le président propose de retenir l'offre en variante télécabine de la SAS POMA (groupe HTI) pour un montant de 10 270 000 € H.T.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Décide d'attribuer le marché du lot n°1 « études- fourniture matériel – génie civil – montage – réglage et mise en route de l'appareil » à la SAS POMA (groupe HTI) avec variante télécabine, pour un montant de 10 270 000 € H.T.
- Autorise le Président à signer le marché et toute pièce se rapportant à son exécution.
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 du SIVU.

Ainsi fait en séance, les jour mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200031078-20250220-D2025-02D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Le président
Benjamin GARDET

